



Procédure écrite jaf

Par **Thi-Minh**, le **18/06/2019** à **20:19**

Bonjour,

Dans le cadre d'une procédure écrite concernant des droits de visites des grands parents paternel de ma fille, nous sommes arrivés à terme car la partie adverse n'a pas répondu aux dernières écritures. L'audience a été fixé à la semaine prochaine.

Mon avocate m'envoie un mail en me disant que je n'ai pas à me déplacer car c'est un dépôt et qu'elle me tiendra au courant de la date de délibéré. Que va t'il se passer pendant cette audience s'il vous plaît ? Est ce que je peux quand même être présente ? En même temps j'ai déménagé à 600 km du tgi.